

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

S.A.S AADF immatriculée sous le numéro SIREN 102 389 236, dont le siège social est sis 48 rue Claude Bablbastre, 34070 (ci-après dénommée la « **Société** »).

Contact administratif : contact@aadfr.com

2. DÉFINITIONS

« **Société** » désigne la S.A.S AADF.

« **Animateurs** » désigne les prestataires exerçant la profession d'animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

« **Application** » désigne le site web utilisé par la Société et les Animateurs pour gérer et organiser les stages de sensibilisation à la sensibilisation routière.

« **Attestation** » désigne l'attestation de suivi de stage de sensibilisation à la sécurité routière délivrée par les Animateurs au Client ayant respecté les obligations lui incombant au titre dudit stage.

« **CGUV** » désigne les présentes conditions générales d'utilisation et de vente de la Marketplace.

« **Client** » désigne toute personne physique s'inscrivant à un stage de sensibilisation à la sécurité routière quel que soit le motif de l'inscription.

« **Commande** » désigne l'ordre d'achat par le Client d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

« **Contenu** » désigne le contenu mis à disposition par la Société par l'intermédiaire de la Marketplace et qui comprend notamment les données, bases de données, logiciels, codes sources, offres, textes, photos, bandes sons, logos ou encore le design.

« **Espace Client** » désigne l'espace accessible via la Marketplace qui centralise les stages effectués par le Client ainsi que ses informations personnelles renseignées lors de son inscription à un Stage de sensibilisation à la sécurité routière avec la même adresse email.

« **Données Personnelles** » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou

plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Marketplace** » désigne le site web à partir duquel les services sont proposés aux Clients.

« **Partie** » désigne, au singulier, individuellement les Clients ou la Société et, au pluriel, conjointement le Client et la Société.

« **Services** » désigne les services proposés aux Clients via la Marketplace.

« **Services Complémentaires** » désigne les Services complémentaires proposés et mis en œuvre par la Société depuis un site internet auquel la Marketplace est connectée par des interfaces de programmation applicatives à savoir notamment les services proposés par l'Application.

« **Stages** » désigne les stages de sensibilisation à la sécurité routière dispensés par les animateurs aux Clients et qui sont organisés par la Société.

« **Terminal** » désigne l'ordinateur, le smartphone ou la tablette à partir duquel le Client accède à la Marketplace et aux Services.

3. OBJET

Les présentes CGUV régissent les conditions d'utilisation et vente de Stages via la Marketplace par les Clients, telles qu'elles sont définies ci-après.

4. ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CGUV

4.1. Les CGUV s'appliquent à tout Client qui les accepte lors de la réservation d'un Stage. Par conséquent, le Client doit obligatoirement accepter les présentes CGUV par le biais d'une case à cocher avant toute inscription à un Stage.

4.2. La Société se réserve la possibilité de modifier à sa seule discrétion, à tout moment, en tout ou partie, les présentes CGUV.

Toutefois, le Client demeure engagé par la version des CGUV en vigueur à la date de la Commande. Toute nouvelle commande de Stage sera soumise à l'acceptation des CGUV applicables à la date de l'opération.

5. PRÉREQUIS D'UTILISATION – ESPACE CLIENT

5.1. Informations préalables du Client et prérequis techniques

5.1.1. La Marketplace prend la forme d'un site internet accessible à distance.

Par conséquent, le Terminal du Client doit être connecté à un service d'accès à internet pour y accéder.

5.1.2. L'accès à la Marketplace n'impose pas la création d'un compte utilisateur. En revanche, et comme indiqué à l'article 7.5, l'inscription à un Stage entraîne automatiquement la création d'un Espace Client, permettant ainsi à chaque Client de pouvoir visualiser sa ou ses inscription(s) à un ou plusieurs Stage(s).

5.1.3 Les Données Personnelles collectées lors de la connexion à l'Espace Client sont traitées dans le respect de la Politique de Confidentialité.

5.2. Informations préalables du Client et prérequis juridiques à la Commande d'un Stage

5.2.1. Lors de l'inscription à un Stage, il est nécessaire que le Client distingue quatre (4) situations :

- (i) Cas du stage volontaire (articles L. 223-6 al2 et R. 223-8 du Code de la route) : ce stage permet de récupérer au maximum 4 points, dans la limite du plafond affecté au permis de conduire.
- (ii) Cas du stage obligatoire pour les permis probatoires (articles L. 223-6 et R. 223-4 du Code de la route) : ce stage est prescrit lorsque le conducteur commet, pendant le délai probatoire, une infraction entraînant la perte d'au moins 3 points par l'intermédiaire d'une lettre 48 N qui lui est adressée en RAR notifiant le retrait de points et lui intimant de suivre un stage obligatoire dans un délai de quatre (4) mois à compter de la réception du courrier.
- (iii) Cas du stage alternatif à la poursuite ou en exécution d'une composition pénale (articles 41-1 2° et 41-2 7° du Code de procédure pénale) : ce stage est proposé par le Procureur de la République au contrevenant en vue de classer sans suite son infraction sous réserve que le conducteur effectue un stage de sensibilisation à la sécurité routière ou en exécution d'une composition pénale.
- (iv) Cas du stage comme peine complémentaire ou obligation imposée dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve (articles 131-35-1 et 132-45 du Code pénal) : ce stage obligatoire peut être prescrit dans le cadre d'une mesure judiciaire soit comme peine complémentaire, soit comme une mesure obligatoire dans le cadre d'une mise à l'épreuve.

5.2.2. Préalablement à la commande d'un stage défini à la situation (i), le Client s'engage à :

- Vérifier la validité de son permis de conduire ainsi que son solde de points ce qui implique que le Client dispose au moins d'un (1) point sur son permis de conduire au jour de son inscription au Stage ;
- Constater la perte d'au moins un (1) point sur son permis de conduire à la date du Stage ;
- Ne pas avoir effectué un autre Stage il y a moins d'un an (à compter de la date du dernier Stage effectué) dans le même et/ou un autre département de la France afin d'être éligible à la récupération de points ;
- Renseigner des informations exactes, loyales et sincères.

Dans ce cadre, le Client sera tenu avant le paiement d'une Commande de cocher la case suivante « *le Client certifie sur l'honneur qu'il dispose entre 1 et 11 points sur son permis de conduire à ce jour* ».

5.2.3. Préalablement à la commande d'un stage défini aux situations (ii), (iii) et (iv), le Client s'engage à :

- Avoir reçu un courrier par l'autorité ou le service compétent l'informant de son obligation de réaliser le stage visé à la situation (ii), (iii) ou (iv) dans le délai prescrit ;
- Renseigner des informations exactes, loyales et sincères.

5.2.4. En toute hypothèse, les stages définis aux situations (ii), (iii) et (iv) font l'objet d'une notification au Client par l'autorité compétente de telle sorte que le Client est informé de sa situation ainsi que des obligations qui lui incombent.

5.2.5. Il est précisé à toute fin utile que toute personne physique âgée de 17 ans révolue et titulaire d'un permis de conduire est éligible pour s'inscrire à un Stage.

En revanche, l'éligibilité à la récupération des points à l'issue de la délivrance de l'Attestation est conditionnée à la situation de chaque Client. Dans ce cadre, **toute inscription à un stage obligatoire ordonné par une autorité judiciaire ne permet pas de récupérer de points.**

La Société ne peut en aucun cas être tenue pour responsable lorsqu'un Client ne bénéficie pas d'une récupération de points à l'issue du Stage dès lors que cette absence de récupération de points ne résulte pas d'une faute commise par la Société et/ou les Animateurs.

6. SERVICES

La Marketplace propose à tout Client les Services suivants :

- la réservation de Stages de sensibilisation à la sécurité routière organisés par la Société ;
- l'accès à l'Espace Client répertoriant l'ensemble des Stages auxquels il s'est inscrit ainsi que les informations personnelles renseignées par le Client qui sont associées à l'adresse email ;

L'Espace Client permet aux Animateurs du Stage de gérer les missions administratives qui leur incombent dans l'organisation et la gestion des Stages.

Les Services et fonctionnalités proposés par la Marketplace sont amenés à évoluer dans le temps.

Pour la mise en œuvre optimale de ces Services, la Marketplace met en œuvre des connexions par interface de programmation applicative avec les Services Complémentaires.

7. COMMANDE

7.1. Modalités de Commande

La Marketplace met en vente les Stages organisés et proposés par la Société.

Les Stages proposés sont uniquement disponibles aux dates, lieux et horaires indiqués.

7.2. Réservation d'un Stage

Afin de trouver un Stage via la Marketplace dans sa région, le Client doit rentrer le nom de sa ville ou son code postal.

Le Client peut ainsi voir l'ensemble des Stages correspondant au lieu souhaité, ou dans des lieux à proximité selon les dates indiquées.

Pour chaque Stage, la Marketplace précise le prix du Stage, qui est indiqué en euros, toutes taxes comprises. Le taux de TVA appliqué est celui applicable en France.

Pour sélectionner un Stage, le Client doit cliquer sur l'onglet « S'inscrire » figurant à droite des indications portant à la connaissance du Client la date, l'adresse et le numéro préfectoral du Stage.

Ensuite, le Client doit indiquer s'il s'agit d'une inscription à un stage volontaire ou à un stage obligatoire, et le cas échéant cocher à la case correspondante à sa situation qui peut être :

- **J'ai reçu une lettre 48N pour mon permis probatoire** ce qui correspond à la situation selon laquelle, le Client qui est en période probatoire a commis une infraction sanctionnée par un retrait d'au moins trois (3) points ;
- **Je fais mon stage en alternatives aux poursuites ou de composition pénale**
- **Je fais mon stage dans le cadre d'une peine complémentaire**

Pour réserver le stage, le Client doit renseigner les informations suivantes :

- Civilité
- Nom et prénom
- Adresse email

7.3. Paiement de la Commande

En cliquant sur « Réserver ma place », le Client est redirigé vers la plateforme de paiement Stripe, gérée par la Société Stripe Payments Europe, Ltd.

Le Client dispose alors de la faculté de régler sa commande selon les différents moyens de paiement proposés par Stripe à savoir carte bancaire, Paypal, GooglePay, Link proposée par Stripe, virement ou par prélèvement.

Le Client est tenu de suivre les instructions fournies par Stripe qui varient selon le moyen de paiement choisi.

Le Client est informé que la Société n'est pas l'éditeur de cette plateforme de paiement qui est gérée par Stripe. Le Client est invité à consulter les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité de Stripe, disponibles via les liens suivants : <https://stripe.com/fr/privacy>

La Société ne traite ni ne collecte aucune information bancaire et/ou financière.

7.4. Confirmation de la Commande

Lorsque le paiement est accepté, le Client est redirigé sur une page de la Marketplace récapitulant sa Commande et confirmant l'acceptation du paiement. La date de la Commande est la date à laquelle le paiement a été accepté.

Un email de confirmation de commande est également adressé à l'adresse email renseignée par le Client. Si l'adresse email fournie par le Client est erronée, la Société ne pourra pas être tenue pour responsable d'absence de réception de l'email de confirmation.

7.5. Espace Client

7.5.1.A la suite de la Commande, le Client est invité à se rendre sur sa boîte mail dont l'adresse est associée au Stage afin d'effectuer la première connexion à son Espace Client via le lien présent au sein dudit email. Le lien de connexion est d'une durée limitée. En cas d'expiration du lien de connexion, le Client pourra solliciter depuis la Marketplace la réception d'un nouveau lien de connexion.

Suite à cette première connexion, le Client est tenu de compléter les informations manquantes au sein de son Espace Client. Les informations demandées sont les suivantes :

- Ville, département et pays de naissance
- Adresse du domicile
- Numéro du permis de conduire, date de délivrance, lieu de délivrance et date d'obtention du permis ainsi que :
 - o Pour le cas du stage obligatoire pour les permis probatoires visé à l'article 5.2.1 (ii) des CGUV, la date, l'heure et le lieu de l'infraction ;
 - o Pour le cas du stage alternatif à la poursuite ou en exécution d'une composition pénale visé à l'article 5.2.1 (iii) des CGUV, le numéro de parquet et la date de la composition pénale ;
 - o Pour le cas du stage comme peine complémentaire ou obligation imposée dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve visé à l'article 5.2.1 (iv) des CGUV, le numéro du parquet et la date du jugement.

Tout Client n'ayant pas complété son dossier dans un délai d'au moins quarante-huit (48) heures avant le début du Stage pourra être relancé par email par un animateur afin qu'il y procède dans les meilleurs délais.

7.5.2. Le Client peut alors retrouver le(s) Stage(s) organisé(s) par la Société au(x)quel(s) il s'est inscrit en se connectant à son Espace Client. Un ou plusieurs Stages apparaissant au sein de l'historique de l'Espace Client peuvent avoir été réservés via une autre plateforme et/ou les Services Complémentaires proposés par l'Application si l'adresse email associée est celle utilisée pour la connexion à l'Espace Client.

Par l'intermédiaire de son Espace Client, le Client peut modifier, compléter et/ou corriger les informations renseignées.

7.5.3. L'Espace Client a vocation à être le socle du dossier Client en version dématérialisée qui est nécessaire à l'exécution par la Société et les animateurs des tâches administratives et réglementaires qui leur incombent. Dans ce cadre, les informations renseignées par le Client sont transmises aux animateurs du Stage conformément à la Politique de Confidentialité.

Le Client reconnaît que les informations renseignées sont destinées à permettre la gestion administrative du Stage ainsi que la délivrance de l'Attestation sous réserve du respect des dispositions de l'article 10 des présentes CGUV et du règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes. La fourniture de fausses informations par le Client est de nature à exclure toute responsabilité de la Société en cas d'impossibilité pour elle d'exécuter ses obligations telles que notamment, l'envoi de l'email de confirmation, la réalisation conforme du Stage ou encore la délivrance de l'Attestation.

8. RÉTRACTATION

8.1. Le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours à compter du jour de la Commande pour exercer son droit de rétractation conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation.

8.2. Afin d'exercer son droit de rétractation, le Client est tenu de notifier par le moyen de son choix (lettre envoyée par la poste, téléphone ou courrier électronique) une déclaration exprimant sans ambiguïté l'exercice du droit de rétractation. A ce titre, le Client peut utiliser le formulaire-type disponible en Annexe 1 des présentes CGUV.

Le Client est alors tenu de remplir les éléments d'information figurant sur le formulaire ainsi que de choisir les conséquences de la rétractation c'est-à-dire si le Client souhaite être remboursé du montant payé pour l'inscription ou transférer son inscription pour un autre Stage, selon les conditions de l'article 9.3 des présentes CGUV.

8.3. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai et les conditions précités, la Société remboursera le Client ayant choisi cette option dans les meilleurs délais.

9. ANNULATION – MODIFICATION DU STAGE

9.1. A l'initiative de la Société

9.1.1. La Société se réserve le droit d'annuler un Stage, ou d'en modifier la date lorsque :

- moins de six (6) personnes se sont inscrites au Stage ;
- l'un des deux (2) animateurs n'est plus disponible pour dispenser le Stage.

9.1.2. Lorsque l'annulation d'un Stage et/ou la modification de la date et/ou de l'horaire est à l'initiative de la Société, le Client pourra choisir entre un remboursement sans frais et/ou s'inscrire à un autre Stage proposé sur la Marketplace dans les conditions prévues à l'article 9.3 des présentes CGUV.

Dans l'hypothèse où le Client souhaite s'inscrire à un Stage autre que celui initialement choisi, et si ce Stage est d'un prix différent de celui initialement choisi, le Client devra soit payer la différence, soit sera remboursé d'un montant correspondant à la différence de prix entre les deux Stages.

9.2. A l'initiative du Client

9.2.1. En dehors du cadre défini à l'article 8 des présentes CGUV permettant au Client l'exercice de son droit de rétractation, le Client ne peut pas annuler et demander un remboursement de la Commande.

9.2.2. En revanche, sur présentation d'un motif adressé à la Société justifiant l'absence au Stage dans un délai raisonnable avant sa tenue, le Client pourra être inscrit ou se faire inscrire par la Société ou un Animateur à un Stage ultérieur.

Les Animateurs du Stage de concert avec la Société seront alors libres d'apprécier le bien-fondé du motif ayant entraîné la demande de transfert du Stage et/ou l'absence du Client au Stage.

La demande d'inscription à un Stage ultérieur doit se faire prioritairement par mail ou téléphone auprès de nos responsables au 04 66 56 28 56 les lundi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h30 et de 14h à 17h30.

9.2.3. Dans ce cadre, le transfert du Stage à une date ultérieure fera l'objet de frais supplémentaires facturés au Client dont la valeur correspond à la somme fixe de 50 euros.

En plus, si le Stage vers lequel le Client souhaite être transféré est plus cher que le Stage initial, le Client devra payer la différence. La Société ne sera dans cette hypothèse en aucun cas tenue de

rembourser le Client, dans l'hypothèse où le nouveau Stage sélectionné par le Client serait proposé à un prix inférieur à celui du Stage initial.

9.3. Modalités communes à tous les transferts de Stage

9.3.1.Le Client dispose d'un délai de quatre (4) mois à compter de l'annulation ou de l'acceptation par la Société du transfert du Stage, pour s'inscrire ou être inscrit par la Société à un nouveau stage organisé par la Société, à l'exclusion de tout autre organisme agréé, situé dans la ville de son choix.

9.3.2.La Société n'est pas tenue de proposer l'inscription à un Stage ultérieur dans la même ville que celle du Stage initialement choisi.

10. DÉROULEMENT DU STAGE

10.1. Obligations du Client

10.1.1.Le Stage est organisé par deux (2) animateurs sur deux (2) jours conformément aux articles R. 223-5 à R. 223-13 du Code de la route, aux dates et aux horaires indiqués lors de la Commande.

Le Client reconnaît et accepte qu'il devra respecter les horaires du Stage, être assidu pendant les quatorze (14) heures de formation et respecter les obligations fixées par le règlement intérieur du centre de formation mis à disposition par la Société.

Le Client devra présenter un justificatif d'identité aux animateurs et signer les feuilles de présence chaque matin et après-midi afin de signaler sa présence.

Aucun retard ne sera accepté par les animateurs.

10.1.2.En aucun cas, le Client exclu et/ou refusé du Stage pour son retard et/ou tout autre motif en liant avec la discipline et l'assiduité ne pourra prétendre (i) à un remboursement ou un transfert du Stage et (ii) à la délivrance de l'Attestation, et (iii) par conséquent à la récupération de points sur son permis de conduire.

10.2. Obligations de la Société

10.2.1.Les animateurs ont la charge de la gestion technique et administrative du Stage. A ce titre, la Société est notamment tenue de transmettre les feuilles de présence ainsi que l'Attestation pour les inscriptions volontaires à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) dans un délai de quinze (15) jours à compter de la fin du Stage.

10.2.2.La délivrance d'une Attestation demeure la prérogative conjointe de la Société et des animateurs selon les conditions d'assiduité et de participation fixées par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière.

En cas de non-respect par le Client des dispositions figurants au sein des présentes CGUV et/ou de comportement de nature à gêner le déroulement du Stage, les animateurs se réservent le droit de l'exclure. Le Client pourra notamment être exclu dans les cas où il présente :

- un désintéressement visible pour la formation dispensée ;
- un comportement faisant apparaître la consommation de produits psychoactifs ;
- un comportement injurieux/ou irrespectueux ;
- non-respect des horaires ;
- une utilisation répétée de distracteurs technologiques.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1. Propriété intellectuelle de la Société

La Société dispose des droits nécessaires pour l'exploitation de la Marketplace.

La Société est l'unique propriétaire du Contenu de la Marketplace qui est protégé au titre du droit d'auteur, du droit des marques, des producteurs de base de données ou de tout autre droit de propriété intellectuelle reconnu par la législation en vigueur.

Par conséquent, toute copie, imitation, reproduction, représentation, adaptation, altération, modification, diffusion, intégrale ou partielle, du Contenu de la Marketplace, sans autorisation préalable, est interdite et susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

Le Client n'est en aucun cas autorisé à céder, transmettre, prêter, louer, distribuer la Marketplace à un tiers, ni la mettre à disposition d'un tiers d'une quelconque manière, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

De même, dans les limites permises par la loi et sous réserve de toute autre disposition contenue dans les présentes CGUV, le Client peut, en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, modifier, adapter, altérer, remanier, transformer, traduire tout ou partie de la Marketplace, copier, reproduire, dupliquer la Marketplace à des fins autres que celle d'une utilisation pour ses besoins propres, créer des œuvres dérivées à partir de la Marketplace ou de son Contenu.

Ainsi, il est expressément interdit au Client d'utiliser des techniques permettant d'accéder au code source ou de contourner les systèmes de sécurité de la Marketplace.

11.2. Droits concédés au Client

Sous réserve du respect des présentes CGUV, le Client dispose du droit d'utiliser la Marketplace, ses Services et son Contenu, à titre non exclusif, incessible et sans droit de sous-licence.

Le Client peut utiliser la Marketplace uniquement pour ses besoins propres, exclusivement conformément à la destination de la Marketplace, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Les droits non expressément mentionnés ne sauraient être mis en œuvre par le Client. Toute mise en œuvre non autorisée d'un droit non expressément concédé au terme des CGUV constitue une contrefaçon.

12. DISPONIBILITÉ DES SERVICES

Sauf force majeure ou problèmes dus à un dysfonctionnement des réseaux, un dysfonctionnement des outils utilisés par le Client ou nécessité de procéder à la maintenance de la Marketplace, les Services sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La Société procèdera autant que possible à ces opérations de maintenance à des horaires peu susceptibles de gêner l'utilisation de la Marketplace par les Clients en France métropolitaine. Ces dispositions ne s'appliqueront pas dans l'hypothèse où la Société doit effectuer ou faire effectuer les opérations de maintenance urgentes et non programmées.

En cas de nécessité de procéder à des opérations de maintenance urgentes et non programmées dans le but de résoudre des difficultés inopinées, la Société mettra en œuvre ses meilleurs efforts afin que ces opérations de maintenance soient effectuées le plus rapidement possible, de manière à gêner le moins possible l'utilisation de la Marketplace. La Société s'engage en outre à mettre en œuvre ses meilleurs efforts en vue de limiter le nombre de maintenances non programmées.

En cas de difficulté rencontrée sur la Marketplace, le Client peut s'adresser au contact administratif désigné à l'Article 1 des CGUV. La Société s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

13. ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser la Marketplace conformément à sa destination et dans le strict cadre et respect des présentes CGUV.

Le Client s'engage à fournir des renseignements sincères et exactes lors de la réservation d'un Stage et du renseignement de son Espace Client.

Le Client s'engage à vérifier sa situation et connaître de manière certaine le nombre de points figurant sur son permis de conduire au jour de son inscription à un Stage.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Société.

Le Client s'engage à informer sans délai la Société de toute utilisation non autorisée de son Espace Client et de toute atteinte à la confidentialité et à la sécurité de ses moyens d'identification en s'adressant au contact administratif à l'Article 1 des CGUV.

Tout manquement à ces engagements expose le Client à des poursuites de la part de la Société et au versement de dommages et intérêts. En outre, la Société se réserve le droit de ne plus autoriser l'accès et l'utilisation de la Marketplace au Client. Dans une telle hypothèse, le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque dommage pour tenter d'engager la responsabilité de la Société.

14. DONNÉES PERSONNELLES

14.1. L'utilisation de la Marketplace, et notamment l'inscription à un Stage, conduit la Société à traiter des Données Personnelles des Clients.

14.2. Le fondement légal du traitement des Données Personnelles des Clients est l'exécution contractuelle.

Les conditions de collecte et de traitement sont définies dans la Politique de Confidentialité dont chaque Client est informé lors d'une Commande. La Politique de Confidentialité est également consultable à tout moment depuis la Marketplace sur le lien dédié à cet effet, situé <https://aadfr.com/public/ConfidentialityPolicy.pdf>

En application du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la Protection des Données à Caractère Personnel (ci-après désigné par « **RGPD** »), le Client peut, à tout moment, exercer ses droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement ou d'opposition au traitement des Données Personnelles le concernant, ainsi que son droit à la portabilité des données qui doivent lui être restituées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Le Client dispose également du droit de saisir la CNIL en cas de non-respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

Ces informations sont reprises et étayées dans la Politique de confidentialité susmentionnée.

Le Client est néanmoins informé que l'exercice de ses droits d'opposition et d'effacement sont susceptibles de ne plus permettre son authentification sur son Espace Client et ainsi de le priver de l'accès à la Marketplace et de l'utilisation des Services.

15. GARANTIES

15.1. Garanties et exclusion de garanties de la Société

15.1.1. La Société garantit que l'accès à la Marketplace conformément aux prérequis mentionnés à l'Article 5.1 des présentes CGUV n'est affecté d'aucun virus, cheval de Troie ou de tout autre élément susceptible d'endommager le matériel informatique du Client.

La Société décline toute garantie en cas d'utilisation de la Marketplace par le Client dans un environnement non conforme ou hors du cadre défini par les présentes CGUV.

La garantie de la Société est également exclue en cas de manquement du Client aux obligations mises à sa charge dans le cadre des CGUV, notamment aux Articles 5, 7, 8, 9, 10 et 11.

15.1.2. Le Client reconnaît et accepte que la Société ne peut aucunement garantir que le Client pourra à l'issue du Stage récupérer des points sur son permis de conduire, qu'une Attestation ait ou non été délivrée. La Société ne peut pas être tenue pour responsable des décisions prises par l'ANTS, seule à même de décider de l'éligibilité d'un Client à la récupération de points.

15.2. Garanties du Client

15.2.1. Le Client garantit utiliser la Marketplace dans le strict cadre des présentes CGUV.

15.2.2. Pour chaque Service proposé par la Marketplace, le Client garantit fournir des informations exactes et à jour concernant son identité, ses coordonnées, le motif justifiant le Stage ainsi que les données relatives à son permis de conduire. Le Client garantit et relève indemne la Société en cas d'action émanant d'un tiers, quel qu'en soit le fondement et ayant pour origine les informations communiquées par le Client et/ou le comportement du Client lors du déroulé du Stage.

15.2.3. En outre, toute usurpation d'identité pourra notamment donner lieu à des poursuites pénales, conformément aux dispositions de l'article L.226-4-1 du Code pénal qui dispose que « *le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne* ».

16. RESPONSABILITÉ

16.1. Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Marketplace et des Services. Le Client est notamment seul responsable des données de toute nature qu'il saisit sur la Marketplace, notamment en termes d'exactitude et de licéité, ainsi que des décisions qu'il prend dans le cadre de l'utilisation de la Marketplace.

La responsabilité de la Société ne peut être mise en cause, tant vis à vis des tiers que du Client, pour les conséquences de l'utilisation de la Marketplace.

En conséquence, la Société ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation de la Marketplace.

16.2. La responsabilité de la Société ne peut être engagée qu'en cas de faute de sa part entraînant un dommage direct et prouvé à le Client, sous réserve que ce dernier démontre un lien de causalité direct. La responsabilité de la Société ne peut en aucune manière être engagée en raison d'un quelconque dommage indirect subi par le Client tel que, et non exhaustivement, la perte de données ou la perte de son permis de conduire par le Client pour quel que motif que ce soit. En outre, aucune assistance procurée par la Société dans l'utilisation de la Marketplace ne peut créer de garantie supplémentaire par rapport aux présentes CGUV.

16.3. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée par le Client si ce dernier trouve au moins en partie l'origine de son dommage dans l'inexécution totale ou partielle de ses obligations résultant des présentes CGUV.

16.4. La Société est soumise aux limites et aux caractéristiques des réseaux et services de télécommunications, et ne saurait donc être tenue pour responsable des dysfonctionnements ou interruptions de Services de la Marketplace liés à la couverture du réseau Internet ou des

réseaux de téléphonie mobile, quelle qu'en soit la durée ou pour quelque cause que ce soit. Toutefois, la Société s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour tenter de résoudre ces difficultés dans les meilleurs délais.

16.5. La responsabilité de la Société ne pourra davantage être engagée en cas de suppression de Services qui relève de sa seule discrétion, en cas de perte ou de suspension de son agrément ou d'un changement de législation rendant les Services inaccessibles en tout ou partie.

16.6. La responsabilité de la Société est strictement limitée aux Services proposés par la Marketplace.

17. FORCE MAJEURE

Toute inexécution, exécution partielle ou défectueuse par l'une des Parties de ses obligations au titre des CGUV résultant d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, ne constitue pas une violation des obligations des CGUV de la part de cette Partie et ne peut engager sa responsabilité.

18. DISPOSITIONS DIVERSES

18.1. Si une ou plusieurs stipulations des CGUV étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. La Société modifiera en conséquence les CGUV conformément aux dispositions de l'Article 4.2 des CGUV.

18.2. Aucun acte, délai à agir ou toute autre attitude, passive ou active, de la part des de l'une des Parties ne sera réputé constituer pour cette Partie une renonciation à l'un quelconque des droits et actions dont elle est créancière en vertu des CGUV, à moins que cette renonciation ne soit constatée par un écrit signé par un représentant dûment habilité.

18.3. En cas de contradiction entre le titre d'une clause et le contenu d'une même clause, le contenu de ladite clause prévaudra.

18.4. Les CGUV ne sauraient, en aucune manière, créer de lien juridique en-dehors de l'objet pour lequel elles sont acceptées, ni établir la conclusion d'un ou plusieurs autres accords entre les Parties.

19. LOI APPLICABLE – LITIGES

Les présentes CGUV sont régies et interprétées selon les lois et règlements français.

En cas de litige lié à la formation, la validité, l'exécution ou l'interprétation des CGUV entre les Parties, elles tenteront de résoudre leur différend à l'amiable.

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, à défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

De plus, le consommateur peut se rendre sur la plateforme de règlement des différends en ligne des litiges proposée par la Commission Européenne accessible via le lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

Annexe 1 : Formulaire de rétractation

Veillez compléter et envoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat

A l'Attention de [*nom du professionnel, adresse géographique et adresse électronique*]

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de service [*à compléter*]

Commandé le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature du consommateur [en cas de notification du présent formulaire sur papier]

Date :